

## Abus sexuels : l'Église belge a versé plus de quatre millions d'euros d'indemnités

**Author** : Rédaction RC

**Categories** : [Eglise universelle](#)

**Date** : 24 février 2016



La Commission interdiocésaine pour la protection des enfants et des jeunes a rendu son rapport annuel, révélant l'ouverture de 95 nouveaux dossiers depuis deux ans

L'Église de Belgique a présenté lundi 22 février son rapport annuel concernant les abus sexuels de mineurs dans une relation pastorale.

La Commission interdiocésaine pour la protection des enfants et des jeunes, mise en place le 1er juillet 2012, après l'éclatement en 2010 du scandale des abus sexuels sur mineurs commis dans l'Église belge, a annoncé l'ouverture de 95 nouveaux dossiers ces deux dernières années. Depuis 2012, les indemnités versées aux victimes d'abus sexuels dans une relation pastorale dépassent les quatre millions d'euros.

Les chiffres rapportés émanent des « points de contact » mis en place par l'Église (un par diocèse et deux pour les congrégations religieuses), pour accueillir les personnes victimes par le passé d'abus sexuels dans une relation pastorale, mais pour lesquelles les faits étaient prescrits.

Ces points de contact ont permis d'établir 418 dossiers au cours des quatre dernières années (2012-2015). 286 personnes se sont ainsi manifestées en 2012, 37 en 2013 et 95 en 2014-15.

À celles-ci s'ajoutent les 628 victimes qui avaient choisi de passer par le Centre d'arbitrage (procédure en dehors des structures de l'Église, close depuis le 31 octobre 2012), soit un total de 1 046 communications.

## **Demandes de réparation**

Ces chiffres confirment les données établies ces dernières années. 80 % des faits signalés ont eu lieu il y a plus de 30 ans. 71 % des victimes étaient de sexe masculin et les abuseurs sont essentiellement (95 %) des hommes. 38 % de ces derniers sont déjà décédés. 80 % des communications proviennent de la région flamande (nord).

Les trois attentes les plus fréquentes quant aux mesures de réparations sont?: la demande d'une conciliation entre la victime et le responsable de l'instance à laquelle l'abuseur, décédé, appartenait au moment des faits (24 %), la demande de rencontrer le responsable de l'abus (16 %) et la demande d'un entretien comme forme de reconnaissance (17 %).

Le rapport indique que 148 des 418 victimes qui se sont signalées dans les points de contact ont obtenu une compensation financière. Ainsi, un peu plus de 1,2 million d'euros ont été payés aux victimes, à la demande des points de contact, via la fondation d'utilité publique Dignity.

Il faut ajouter près de 2,7 millions d'euros versés en application de procédures auprès du Centre d'Arbitrage, pour des faits prescrits qui ne peuvent plus être traités par les tribunaux.

Au total, près de quatre millions d'euros ont donc été versés aux victimes, chiffre qui ne comptabilise pas certaines indemnités payées directement à la victime, sans passer par Dignity.

## **« Ce qui a manqué au passé »**

La présentation de ce rapport, en présence de l'évêque de Tournai, Mgr Guy Harpigny, et de celui d'Anvers, Mgr Johan Bonny, a aussi été l'occasion de rappeler ce que l'Église a mis en œuvre depuis 2012 pour prévenir tout abus sexuels et comportements transgressifs. Deux brochures ont ainsi été publiées et des journées de formation et de sensibilisation ont été organisées pour les agents pastoraux en vue de la détection des premiers signaux.

Un comité de surveillance (composé de personnes extérieures aux structures de l'Église), a également été mis sur pied par la Conférence épiscopale pour rendre des avis contraignants

quant aux fonctions que peuvent encore exercer les agents pastoraux dont on a constaté un comportement sexuel transgressif.

« Nous sommes parfaitement conscients que l'on ne peut changer le passé. Nous pouvons seulement essayer d'offrir ce qui a le plus manqué dans le passé?: l'humanité et la solidarité », a expliqué, en guise de conclusion, le professeur Keirse, président de la Commission interdiocésaine et spécialiste du travail de deuil à la Faculté de médecine de l'université catholique de Leuven.

En avril 2010, l'ancien évêque de Bruges, Roger Vangheluwe, avait avoué avoir abusé de deux de ses neveux et avait démissionné. Dans la foulée, des milliers de témoignages avaient fait état de cas d'abus commis par des prêtres ou des membres de congrégations religieuses depuis des décennies en Belgique.

Christophe Chaland (avec Cathobel, AFP)

Source [La Croix](#)